Fiche d'identité

AMM	N° 2160936

Composition et mode d'action

Arylex™ active **12.5 g/L** Arylpicolinates HRAC O Mimétique de l'auxine	**Fluroxypyr 280 g/L** Acide picolinique carboxylique HRAC O Mimétique de l'auxine	**Cloquintocet-mexyl 12 g/L** Safener

Formulation	EC (Concentré émulsionnable)
Classement	Attention. H410, H335, H319, H317, EUH401
ZNT/DVP	5 m par rapport aux points d'eau 5 m par rapport aux zones non cultivées
DRE	48 heures
Inscription IFBM	**Tekken™** est utilisable sur les orges destinées à la brasserie

Utilisations

Culture	Dose	Stade	Période	Précisions
Céréales d'hiver : blé tendre, blé dur, seigle, orge, triticale, épeautre	0,5 L/ha	De 3 feuilles à dernière feuille étalée, ligule visible	Du 1er février au 31 mai	Ne pas dépasser 0,5 L/ha par campagne
Avoine d'hiver	0,25 L/ha	De 1 feuille à redressement	Du 1er février au 31 mars	Ne pas dépasser 0,25 L/ha par campagne
Céréales de printemps : blé tendre, blé dur, seigle, orge, triticale, épeautre	0,5 L/ha	De 3 feuilles à dernière feuille étalée, ligule visible	Du 1er mars au 31 mai	Ne pas dépasser 0,5 L/ha par campagne

Ne pas implanter de culture de type légume racine ou bulbe en culture de remplacement ou de rotation à moins de 10 mois après l'utilisation de fluroxypyr.

Tekken™
Arylex™ active
HERBICIDE

Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.; P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.; P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.; P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.; P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation; P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Tekken™ : EC - concentré émulsionnable, contenant 12,5 g/L de Halauxifène-méthyl, 12 g/L de Cloquintocet-mexyl, 280 g/L de Fluroxypyr. AMM N° 2160936 - Dow AgroSciences SAS. Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution S.A.S, 1 bis avenue du 8 mai 1945 - Bâtiment Equinoxe 2, 78280 Guyancourt. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N°Vert 0 800 470 810

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur www.phytodata.com

Décembre 2020

CORTEVA™ agriscience

Visitez www.corteva.fr

® ™ Marques déposées de DuPont, Dow AgroSciences et Pioneer et de leurs sociétés affiliées ou de leurs propriétaires respectifs

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Tekken™
Arylex™ active
HERBICIDE

Maîtrisez votre agenda contre les dicotylédones

CORTEVA™ agriscience

Visitez www.corteva.fr

® ™ Marques déposées de DuPont, Dow AgroSciences et Pioneer et de leurs sociétés affiliées ou de leurs propriétaires respectifs

Tekken™ révolutionne le désherbage

- **L'innovation herbicide céréales :**

  Une nouvelle matière active : **Arylex™ active**.

  Une nouvelle famille chimique : les **Arylpicolinates**.

- **Sélectif de toutes les céréales à paille** quels que soient les stades et les conditions (hors avoine de printemps).

- **Concurrence stoppée rapidement** grâce à sa grande vitesse d'action.

- **Adapté aux différentes stratégies de désherbage :**

  En programme, après un désherbage d'automne.

  En association avec les antigraminées foliaires de sortie d'hiver.

  En association, s'utilise dès 0,3 L/ha pour contrôler gaillet, fumeterre, lamier. Préférez 0,4 L/ha pour contrôler coquelicot, géranium et bleuet.

- **Sans contrainte pour les cultures suivantes, Tekken™** simplifie la rotation.(1)

Plus d'opportunités pour désherber, des résultats rapides, une efficacité garantie

Froid ou chaud

Peu dépendant des conditions climatiques. Efficace dès 3°C.

Tôt ou tard

Très large fenêtre d'application : de 3 feuilles (BBCH13) à dernière feuille étalée (BBCH39).

Efficace sur plantules et adventices développées.

Seul ou associé

Largement compatible avec les antigraminées et antidicotylédones.(2)

Sensibles ou résistantes

Efficace même sur coquelicot, bleuet, ambroisie et stellaire résistants aux inhibiteurs de l'ALS.

Respecter nos préconisations spécifiques en cas de résistances avérées ou suspectées.(1)

(1) Nous consulter.
(2) Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations. Nous consulter.

Le champ d'activité

Adventices	Stades des céréales (BBCH)		
	13 à 29	30 à 32	32 à 39
Ambroisie			
Ammi majus			
Anthrisque			
Bleuet			
Ceraiste			
Chénopode			
Coquelicot			
Erodium			
Ethuse (ou petite ciguë)			
Fumeterre			
Gaillet			
Géranium disséqué			
Géranium à feuilles rondes			
Lamier amplexicaule			
Lamier pourpre			
Mercuriale			
Mouron rouge			
Myosotis			
Renoncule			
Renouée des oiseaux			
Renouée liseron			
Repousses de féveroles			
Repousses de tournesol			
Rumex			
Stellaire			

Efficacité > 85 %
85 % > efficacité > 60 %
Efficacité < 60 %
Pas de données

Produit systémique à pénétration foliaire, efficace sur adventices présentes lors du traitement.

CORTEVA™ agriscience

Visitez www.corteva.fr

® ™ Marques déposées de DuPont, Dow AgroSciences et Pioneer et de leurs sociétés affiliées ou de leurs propriétaires respectifs